

I. Le calendrier général

Le calendrier général à respecter est le suivant :

Vendredi 20 mars à 12h00 au Jeudi 2 avril 2026 à 12h00	Saisie des vœux par S.I.A.M. via I-Prof (y compris pour les postes spécifiques académiques) https://partage.ac-reims.fr
Mercredi 25 mars 2026 à 14h	Webinaire de présentation du mouvement intra-académique 2026
Vendredi 3 avril 2026	Date limite du dépôt des dossiers formulés au titre du handicap auprès du médecin du travail du rectorat ou au titre d'une situation sociale grave auprès de l'assistante sociale du département.
Du vendredi 3 avril 2026 au Mercredi 8 avril 2025	<u>Téléchargement dans SIAM</u> par les agents de leur confirmation de mutation
Du vendredi 3 avril 2026 au Mercredi 8 avril 2026	Transmission des dossiers de mutation accompagnés des pièces justificatives éventuelles <u>par les agents</u> (via COLIBRIS pour les agents de l'académie de Reims et par courriel pour les agents des autres académies)
Du mardi 7 avril au jeudi 7 mai 2026	Traitement et contrôle des barèmes par le rectorat (gestionnaires).
Du vendredi 8 mai au lundi 25 mai 2026	Affichage des barèmes. ⇒ Demande écrite de révision de barèmes en cas de contestation.
Lundi 18 mai 2026	Date limite pour les demandes tardives (cas de force majeure) et les annulations de demandes
Lundi 25 mai 2026	Date limite de demande de corrections de barèmes
Vendredi 12 juin 2026 à partir de 14h	Publication des résultats
Du vendredi 12 juin au dimanche 28 juin 2026	Formulation des recours via l'application Colibris <u>uniquement</u> , accessible sur le site internet de l'académie de Reims
Du mardi 16 juin au dimanche 21 juin 2026	Saisie des vœux des TZR

Voir aussi l'arrêté rectoral publié sur le site académique.